



## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 décembre 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2020

**PRESENTS** : MM. MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAVILLE Léon, Mme SAUVOUREL Véronique, MM BETRIX Jean-Luc, CINQUIN Jean-Marc, FLACHERON Franck, MESSIER Jean-Charles, DEPIGNY Adrien, DROUET Julien, Mmes ALBERT Emilie, PIROUX Corinne, Mme LEHUÉDé Chrystèle.

**ABSENTS excusés** :

Mme BODENON Audrey donne procuration à Mme ALBERT Emilie

**Secrétaire élu** : M. CINQUIN Jean-Marc

Le Maire donne lecture d'une lettre destinée aux membres du Conseil municipal écrite par Mme Nelly GALETTI (secrétaire de mairie) suite à son départ en retraite.

### 1-APPROBATION DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion du 03 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### 2-TRAVAUX DU CIMETIERE (DELIBERATION N° 2020.12.01)

Suite à la réunion du conseil du 03 novembre, le Maire expose à nouveau les devis et les photomontages réalisés par les entreprises GANDY et MUNIER-COLUMBARIUMS consultées pour le projet de columbarium et de cavurnes et demande au conseil de faire un choix. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les devis de l'entreprise MUNIER-COLUMBARIUMS, dont le coût s'élève à 11 996.24 € TTC pour le columbarium et à 3 656.64 € TTC pour les cavurnes.

### 3- TRAVAUX SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Après avoir rappelé au conseil que les travaux de rénovation des points lumineux ont été évoqués lors de la réunion du 10 septembre dernier, le Maire donne la parole à Alain ROLLIER qui présente le choix du changement par secteur desservi par un transformateur, et en priorité le secteur de « la Babale » qui subit de sérieux dysfonctionnements. Il indique que le coût des travaux s'élève à 1000 € environs par lampe à changer. Il ajoute que les travaux peuvent faire l'objet d'une subvention à hauteur de 20 %. Le Maire donne la parole ensuite à Jean SOGNO qui propose de faire repeindre la tête des candélabres et d'installer une ampoule à led pour 290 € TTC par lampadaire. Il présente à l'assemblée un prototype. Le Maire indique qu'il faut avant tout prendre contact avec Energie et Services de Seyssel pour évoquer les différentes possibilités, et alerte qu'au moment des travaux il faudra veiller à maintenir en fonction une lampe sur deux. Il poursuit en expliquant les démarches pour le signalement des pannes et/ou des ampoules défectueuses à Energie et Services. Il demande à chaque conseiller, après avoir distribué un plan du réseau, de signaler à la mairie chaque dysfonctionnement. A l'unanimité, le conseil donne son accord pour continuer la rénovation du réseau d'éclairage public et demande au maire d'engager les démarches.

### 4-TARIFS COMMUNAUX 2021 (DELIBERATION N° 2020.12.02)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs communaux comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

	<b>OBJET</b>	<b>Tarif au 01/01/2021</b>
<b>Local sous mairie</b>	Exclusivement habitants Franciens et employés communaux	<b>40.00€</b>
<b>Salle des fêtes</b>	Mariage habitants de la commune et employés communaux et leurs enfants.	<b>Gratuit + participation chauffage en saison selon relevé compteur</b>
	Associations ayant leur siège social sur la commune ou dans le périmètre de l'ancienne Cté de communes de la Semine	<b>Gratuit</b>
	Associations intercommunales extérieures mais proposant des activités sur la commune : compétition sportive annuelle ou à vocation caritative locale	<b>Gratuit</b>
	Autres réceptions habitants et employés communaux	<b>250,00€</b>
	Personnes extérieures à la commune	<b>700,00€</b>
	Comités d'entreprises, associations hors Semine	<b>700,00€</b>
	Chauffage	<b>Selon relevé compteur électrique</b>
	Caution réservation	<b>350,00€</b>
<b>Matériaux</b>	1m3 maxi / FOYER par an (uniquement matériaux en stock aux services techniques).	<b>35,00€</b>
<b>Remorque communale</b>	Mise à disposition aux habitants pour évacuation en déchetterie de déchets verts ou matériaux de démolition, sous réserve de disponibilité du service technique.	<b>25 € pour un aller-retour</b>

#### **5- RAPPORT DE PRESENTATION QUALITE SERVICE EAU (DELIBERATION N° 2020.12.03)**

En application du Code général des collectivités territoriales les communes doivent établir annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS). La délibération et le rapport sont transmis en Préfecture et publié sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Après présentation, le conseil municipal adopte le RPQS de l'année 2019 qui sera donc publié dans les formes réglementaires.

#### **6-TARIFS DE L'EAU 2021 (DELIBERATIONS N° 2020.12.04 ET N°2020.12.05)**

1- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs qui seront applicables à partir du prochain relevé d'eau (consommation 2021/2022) :

- Le mètre cube = **1,35 € HT**
- Location annuelle du compteur :
  - compteur Ø 15 débit 15 m3 /heure = **12 euros HT**
  - compteur Ø supérieur à 15 « = **45 euros HT**
- **Tarif abonnement annuel service = 17 € HT**

Intervention du service technique pour ouverture et fermeture vanne d'eau = **25 € par intervention.**

2- Afin d'être plus en cohérence avec le coût réel des travaux à la charge de la commune, le conseil municipal fixe le montant de la taxe forfaitaire de raccordement au réseau public d'eau potable pour les nouvelles demandes de raccordement au réseau d'eau des constructions ou modification de branchements réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

Type de construction	Montant de la taxe
Maison (1 logement)	1000 €
Maison jumelée (2 logements)	1000 € par logement
Collectif (à partir de 3 logements)	2000 € + 400€ par logement

**7- OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT BUDGET 2021  
(DELIBERATION N° 2020.12.06)**

Le Conseil décide d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits hors dette prévue au budget primitif 2020, soit au chapitre 21 pour 78 923 € jusqu'à l'adoption du budget principal de 2021.

**8- VIREMENTS DE CREDITS  
(DELIBERATION N° 2020.12.07)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60632 : Fournitures de petit équipement	5 000.00 €			
D 6068 : Autres matières & fournitures		5 070.00 €		
D 62876 : Remboursement au GFP de rattachement		1 100.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>6 170.00 €</b>		
D 023 : Virement section investissement		17 457.00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>17 457.00 €</b>		
D 657364 : A caractère industriel et commercial		3 800.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>3 800.00 €</b>		
R 6419 : Remboursement rémunérations de personnel				3100.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>				<b>3100.00 €</b>
R 7022 : Coupes de bois				1440.00 €
R 70876 : Remboursement par le GFP				1087.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>				<b>2527.00 €</b>
R 7381 : Taxe additionnelle droits de mutation				16000.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>				<b>16000.00 €</b>
R 74832 : Attribution fonds départemental péréquation TP				800.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>				<b>800.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>5000.00 €</b>	<b>27427.00 €</b>		<b>22427.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2128 : Autres agencements et aménagements	20000.00 €			
D 2151 : Réseaux de voirie		20000.00 €		
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>20000.00 €</b>	<b>20000.00 €</b>		
D 2128 : Autres agencements et aménagements		10000.00 €		
D 21316 : Equipements de cimetière		2000.00€		
D 21318 : Autres bâtiments publics		12000.00 €		
D 2132 : Immeubles de rapport	12500.00 €			
D 21534 : Réseaux d'électrification	3179.00 €			
D 21538 : Autres réseaux	4000.00 €			
D 2183 : Matériel de bureau et informatique		500.00 €		
D 2188 : Autres immobilisation corporelles		15000.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>19679.00 €</b>	<b>39500.00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				17457.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>17457.00 €</b>
R 10226 : Taxe d'aménagement				760.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>				<b>760.00 €</b>
R 1323 : Départements				1604.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>				<b>1604.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>39679.00 €</b>	<b>59500.00 €</b>		<b>19821.00 €</b>
<b>Total général</b>		<b>42248.00 €</b>		<b>42248.00 €</b>

### QUESTIONS DIVERSES

#### ➤ FUSION DE L'ADMR

M. Alain ROLLIER informe le conseil que la fusion de l'ADMR de Frangy et de Seyssel a pris du retard à cause de la Covid 19.

#### ➤ COLIS ET REPAS DE NOEL DU CCAS

M. Léon LAVILLE explique qu'en raison du contexte sanitaire le repas des anciens n'a pas pu avoir lieu. Un repas sera livré à domicile, en plus du traditionnel colis. La distribution aura lieu le samedi 19 décembre 2020 avant midi. L'information a été faite par courrier.

#### ➤ TRACTOPELLE

Le Maire informe d'un problème technique survenu sur la tractopelle. Le coût de la panne s'élève à 5600€ environs. Il dit qu'il va falloir mener une réflexion quant à la réalisation du dépannage ou l'achat d'une tractopelle neuve ou d'occasion. M. Jean-Luc BETRIX propose la possibilité d'une location longue durée.

#### ➤ DEMOLITION MAISON BOTTERON

Le Maire informe que la démolition est en cours par les services techniques. Une benne a été posée pour faciliter l'évacuation des gravats. Il ajoute qu'il n'a pas été détecté de présence d'amiante.

#### ➤ REHABILITATION LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE

M. Jean SOGNO II présente les plans au conseil et ajoute que le système de chauffage à envisager est le chauffage électrique pour l'absence d'entretien. Il indique que le coût des travaux s'élève à 100 000 € environs pour un logement et à 150 000 € environs pour 2 logements. Il informe que lors de la dernière commission travaux, celle-ci a opté pour la création de 2 logements. A l'unanimité, le conseil donne son accord pour la création de deux logements.

*Fin de la séance : 20h30*

**Le secrétaire de séance  
M. Jean-Marc CINQUIN**



**DATE D’AFFICHAGE :**

**LE MAIRE,  
M. Jean-Louis MAGNIN**

